



Fédération Nationale des SPELC
192 bis rue de Vaugirard
75015 PARIS
Email : federation@spelc-fed.fr

Journée d'action du 23 septembre 2010

Réforme des retraites

Le Bureau fédéral des SPELC a étudié le projet de loi portant réforme des retraites, adopté par l'Assemblée nationale le 15 septembre 2010.

Les revendications du SPELC ne sont pas toujours prises en compte :

- Rien n'est prévu pour l'aménagement des fins de carrière. A terme, quelle que soit leur condition physique ou psychologique, les personnels ayant en charge le service de l'éducation ne pourront plus partir à la retraite avant 62 ans.
- Les dispositifs permettant d'opter pour une seconde carrière ne seront pas mis en place pour les personnels des établissements d'enseignement privés.
- Au contraire, les dispositifs actuels permettant à certains personnels de partir progressivement à la retraite (CPA) seront mis en extinction.
- Une répartition plus juste du système de retraites est indispensable.

C'est avec détermination, mais dans un esprit constructif et conscient des réalités, que le SPELC continuera à porter ces revendications.

En cohérence avec son appel à participer au mouvement du 7 septembre, dans des conditions définies par les départements et régions, la Fédération nationale des SPELC appelle tous les salariés, de droit public ou de droit privé, à **s'associer au mouvement du 23 septembre**.

Par ailleurs, les présidents départementaux et régionaux des SPELC sont invités à écrire à leurs représentants, députés et sénateurs pour leur présenter les difficultés particulières à nos professions.

*Contact : Luc VIEHÉ – Fédération nationale des SPELC – 192 bis, rue de Vaugirard – 75015 PARIS
Tél. 01 58 10 13 13 / 06 81 40 42 42*